

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 30 juin 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 23 juin 2016

Publié le 1er juillet 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 52

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 21

#### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Patrick MOREAU	Mme Florence LUCISANO
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. Jean DUBUET
M. Thierry FALCONNET	M. Joël MEKHANTAR	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Rémi DETANG	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Catherine HERVIEU	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Nicolas BOURNY
M. José ALMEIDA	M. Jean-Yves PIAN	Mme Corinne PIOMBINO
M. Jean-François DODET	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. François DESEILLE	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
M. Frédéric FAVERJON	Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Lydie CHAMPION
M. Didier MARTIN	Mme Chantal OUTHIER	M. Damien THIEULEUX
M. Dominique GRIMPRET	M. Emmanuel BICHOT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Michel ROTGER	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Patrick MASSON	M. Jean ESMONIN	M. Gilbert MENUT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Sandrine RICHARD	Mme Noëlle CABBILLARD
M. André GERVAIS	M. Louis LEGRAND	M. Cyril GAUCHER
Mme Anne DILLESEGER	M. Patrick ORSOLA	M. Adrien GUENE.
M. Charles ROZOY	M. François NOWOTNY	
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	

#### *Membres absents :*

M. Michel JULIEN	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Alain HOUPERT	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
M. Édouard CAVIN	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
Mme Claudine DAL MOLIN	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM
M. Yves-Marie BRUGNOT	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
M. Jacques CARRELET DE LOISY	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. André GERVAIS
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Charles ROZOY
	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Christine MARTIN
	Mme Hélène ROY pouvoir à Mme Anne DILLESEGER
	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à M. Gilbert MENUT
	M. François HELIE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Corinne PIOMBINO
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET.

---

**OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

**Habitat-Logement - ADIL de Côte d'Or - Demande de subvention pour l'année 2016**

Créée en 1980, l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) de Côte d'Or (association loi 1901) apporte, dans le cadre d'une prestation gratuite pour les consultants, des conseils dans les domaines fiscal, juridique, technique et financier en matière d'habitat, ainsi qu'en matière d'urbanisme, d'accession à la propriété et de copropriété.

L'ADIL, membre de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) du Grand Dijon et du Comité Logement Indigne, participe également aux groupes de travail thématiques mis en place dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH).

L'association compte 7 salariés (5 ETP) et s'appuie sur un budget prévisionnel 2016 de 322 506 €.

Au vu de ses missions d'intérêt général, ses produits relèvent quasi-exclusivement de subventions émanant de partenaires sociaux (42%), de l'État (19%), du Conseil Départemental de Côte d'Or (15%) et d'établissements bancaires (3%) et du Grand Dijon qui mobilise son soutien financier au bénéfice de l'ADIL21 depuis 2001, dont 68 255 € attribués en 2015.

Pour l'année 2016, compte tenu des principes de maîtrise budgétaire de la Communauté urbaine, il est proposé de fixer à 60 000 € le niveau de la subvention communautaire, soit un montant représentant 19% du budget prévisionnel de l'association.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'attribuer** à l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) de Côte d'Or – 4 rue Paul Cabet 21000 Dijon -, au titre de ses missions d'intérêt général dans le domaine de l'habitat, une subvention d'un montant de 60 000 € pour l'exercice 2016 ;
- **de dire** que le montant correspondant à la dépense sera imputé sur les crédits ouverts au budget 2016 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention financière annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à la bonne administration de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 72  
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 1 (M. JEAN ESMONIN)

*DONT 21 PROCURATIONS*